

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 25 novembre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 25 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

23

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

5

C. RENKLICAY représentée par D. ATIG - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS -
T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR - S. RAKOUB représentée par C. TAWAB
KEBAY - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

7

A. QAROUACH - Y. ITOUA - L. HERGAUX - C. M' PIANA - S. BENDIAB - D.
DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0126 : « Admission en non valeurs listes 1 et 2 et
Créances éteintes non recouvrables - Budget Principal Ville - Exercice 2019 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états des titres irrécouvrables pour les non valeurs pour un montant 25 331,85 euros (vingt-cinq mille trois cent trente et un et quatre-vingt-cinq centimes) transmis par Madame la Trésorière de Grigny concernant les titres émis lors des périodes 2004, 2008 et de 2010 à 2018 incluse pour lesquels, Madame la Trésorière de Grigny demande l'admission en non valeurs,

Vu les états des titres irrécouvrables pour les non valeurs pour un montant 12 847,50 euros (douze mille huit cent quarante-sept euros et cinquante centimes) transmis par Madame la Trésorière de Grigny concernant les titres émis lors des périodes 2009 à 2018 incluse pour lesquels, Madame la Trésorière de Grigny demande l'admission en non valeurs,

DEL – 2019 - 0126

Vu les états des titres irrécouvrables pour les créances éteintes d'un montant de 4 851,71 euros (quatre mille huit cent cinquante et un euros et soixante-onze centimes) transmis par Madame la Trésorière de Grigny concernant les titres émis lors de la période 2009 à 2011, 2014 et de 2016 à 2019 incluse pour lesquels, Madame la Trésorière de Grigny demande l'admission en créances éteintes,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 21 novembre 2019,

Considérant les deux listes distinctes des admissions en non valeurs,

Considèrent la liste des créances éteintes,

Considérant que les différentes procédures de recouvrement portant sur les créances éteintes engagées par la Trésorerie n'ont pu aboutir pour raison d'insuffisance d'actif,

Considèrent les jugements prononcés par les tribunaux compétents en matière d'extinction des créances des particuliers et des professionnels.

Délibère, et,

Autorise,

Article 1 :

L'admission en non valeurs des titres de recettes émis lors des années 2004, 2008 et de 2010 à 2018 pour un montant de 25 331,85 euros (vingt-cinq mille trois cent trente et un et quatre-vingt-cinq centimes) tel que présenté ci-dessous :

ANNEES	SOMMES
2004	63,60 €
2008	179,32 €
2010	90,74 €
2011	154,40 €
2012	669,51 €
2013	2 048,56 €
2014	6 816,87 €
2015	6 547,79 €
2016	2 845,56 €
2017	5 357,60 €
2018	557,90 €
TOTAL	25 331,85 €

DEL – 2019 - 0126

Article 2 :

L'admission en non valeurs des titres de recettes émis lors des années 2009 à 2018 pour un montant de 12 847,50 euros (douze mille huit cent quarante-sept euros et cinquante centimes) tel que présenté ci-dessous :

ANNEES	SOMMES
2009	264,07 €
2010	257,95 €
2011	289,32 €
2012	476,93 €
2013	975,82 €
2014	3 141,49 €
2015	5 991,46 €
2016	1 318,56 €
2017	90,38 €
2018	41,52 €
TOTAL	12 847,50 €

Article 3 :

L'admission en créances éteintes des titres de recettes émis lors des années 2009 à 2011, 2014 et de 2016 à 2019 pour un montant total de 4 851,71 euros (quatre mille huit cent cinquante et un euros et soixante et onze centimes) tel que présenté ci-dessous :

ANNEES	SOMMES
2009	15,00 €
2010	48,68 €
2011	173,40 €
2014	171,00 €
2016	561,95 €
2017	1 810,88 €
2018	1 347,28 €
2019	723,52 €
TOTAL	4 851,71 €

Dit que les crédits budgétaires ont été ouverts sur le Budget Principal Ville sur l'exercice 2019 – chapitre 65 sur la nature 6541 pour les admissions en non valeurs et sur la nature 6542 pour les créances éteintes.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote :

Pour :

24

Abstentions :

2 (S. GIBERT – S. GAUBIER)

Ne prennent pas part au vote :

2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 28 NOV. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 28 NOV. 2019

Envoyé en préfecture le 28/11/2019

Reçu en préfecture le 28/11/2019

Affiché le



ID : 091-219102860-20191125-DEL_2019_0126-DE

